

La cour d'appel
Le Tribunal de première instance

Demande d'Immatriculation au registre local des coopératives

(Article 1 du décret n ° 2.15.617 publié le 24 Joumada II 1437 (24 Mars, 2016) déterminant les règles d'organisation et de gestion du registre des coopératives)

À Monsieur/Madame le Greffier en chef du tribunal de première instance,

En ma qualité de : Un des fondateurs Président du conseil d'administration Directeur
 Mandataire (1)

Nom et prénom :

Type du document d'identité : Numéro du document d'identité :

Adresse :

Je demande l'immatriculation de la coopérative/ l'union

dénommée..... ratifiée par l'Office du Développement de la coopération

à :.....à l'heure :

Siège :

Secteur :

Catégorie (2) : Catégorie 1 Catégorie 2 Catégorie 3

Données sur les membres de l'administration et de gestion

Nom et prénom	Nationalité	Type du document d'identité	Numéro du document d'identité	Statut	Adresse

Fait à.....au.....

Signature du demandeur

- (1) Dans le cas d'immatriculation par le biais d'un mandataire, une procuration doit être jointe à cette demande tel que prévu par l'article 11 de la loi 112.12 relative aux coopératives.
- (2) (catégorie 1: les coopératives dont les membres leurs fournissent des produits afin de les vendre après transformation, ou des services afin de les leurs fournir) (catégorie 2: coopératives de production de matières ou de fourniture de services au profit de ses membres) (catégorie 3: Les coopératives qui fournissent un travail rémunéré au profit de ses membres)